Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 51 (1994)

Heft: 5: 1944-1994

Vorwort: Origines et évolution politiques de l'EFGS/EFSM

Autor: Haussener, Heidi-Jacqueline

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Origines et évolution politiques de l'EFGS/EFSM

Heidi-Jacqueline Haussener, présidente de la Commission fédérale de sport

A l'occasion de l'inauguration du produit de la première étape de construction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS), en 1949, Robert Zumbühl, alors président central de l'Association nationale d'éducation physique (ANEP) avait lancé cette phrase: «Macolin est né de l'union de la détresse et du courage d'un petit pays, la Suisse!» Vu, aujourd'hui, par les yeux de l'historien Lutz Eichenberger, quatre facteurs ont conditionné, à l'origine – différemment il est vrai dans le temps, la manière et l'intensité – la création de l'EFGS: l'armée, la politique, les finances, la réflexion.

De fait, ce n'est que grâce à la conjugaison de forces nombreuses et diverses que l'EFGS a pu voir le jour; grâce aussi à une multitude de conditions-cadres, à des efforts communs – même si, objectivement et subjectivement, ils furent parfois de tendance partiellement contradictoire –, en bref, grâce à tous ces éléments qui l'ont si fortement marquée et qui ont permis qu'elle devienne, partant de données initiales extrêmement simples et précaires, ce qu'elle est aujourd'hui. Et, comme c'est si souvent le cas par ailleurs, ces facteurs ont été liés, ici aussi, à des personnalités engagées résolument, imperturbablement et sans réserve dans la défense de leur propre façon de voir les choses, ce qui a été loin de toujours faire l'unanimité.

La création de l'EFGS est indissociable d'un certain nombre d'éléments liés à la Deuxième Guerre mondiale. Ce sont eux qui, au sein du Département militaire fédéral, ont motivé la mise en place de l'Instruction préparatoire volontaire, et qui ont alimenté les discussions portant sur le sport militaire, mais aussi sur le sport en général. Prévoyante, la politique adoptée en la matière par la ville de Bienne avait créé les bases matérielles indispensables au démarrage d'un projet – celui de la mise en place d'une Ecole de sport – fort coûteux et fort exigeant en surfaces de terrain. La Commission fédérale de gymnastique et de sport, pour sa part, était elle aussi intervenue favorablement à deux reprises, en 1932 et en 1941, soutenue en ceci par l'ANEP et ses fédérations.

Sur le plan strictement politique, le postulat présenté par le Conseiller national Hans Müller (1942) et la réponse apportée par le Conseil fédéral constituent deux jalons politico-sportifs essentiels. Ces interventions permirent, en effet, de concrétiser les mesures qui allaient finalement aboutir à la décision du Conseil fédéral du 3 mars 1944. Mais, contrairement à ce qui fut le cas plus tard, bases constitutionnelles et légales faisaient encore défaut. L'objet ne fut donc pas soumis au Parlement, ce qui facilita, en l'occurrence, l'application du régime des pleins pouvoirs dont disposait le Conseil fédéral.

Le fait que les personnes qui avaient alors en main le pouvoir de décision aient su tirer parti des circonstances pour prendre l'initiative et pour trouver une solution susceptible d'être développée, avec le temps, en fonction des besoins nouveaux, plaide en faveur de leur grande clairvoyance. Pour cela, nous leur sommes redevables, aujourd'hui, de notre reconnaissance et d'une infinie considération. ■

50 ANS